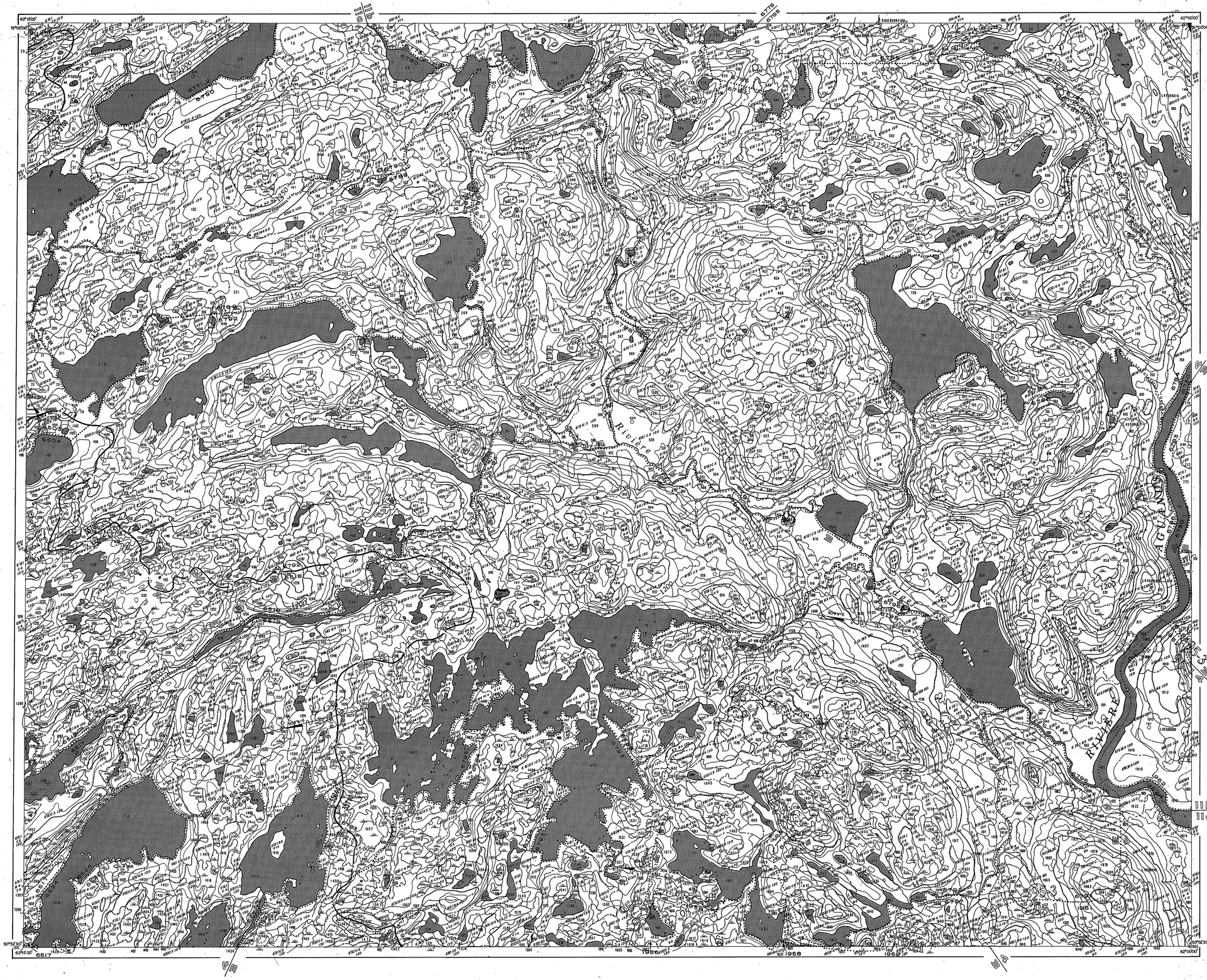

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (©) 1979, 12-L-16) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (T)
— — à pruche	R (PR)
— — à mélèze	R (M)
— — plantation	R P
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (T)
— — à mélèze	E (M)
— — à pruche	E (PR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — (pionnière d'épinette blanche)	E (S)
— — (pionnière d'épinette noire)	E (E)
— — plantation d'épinette noire	E P E
— — plantation d'épinette rouge	E P R
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la partie résineuse	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à mélèze	S (M)
— — (pionnière de sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB(PR)
— — — — (à pin rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)	PB(PR)
— — — avec épinette noire	PB (E)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — avec mélèze	PB (M)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — (plantation)	PB P
Pinède à pin rouge	PR
— — — (à pin rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)	PR (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PR (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec mélèze	PR (M)
— — — avec pin gris	PR (PG)
— — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — avec pruche	PR (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — (plantation)	PR P
Pinède à pin gris	PG
— — — (à pin gris occupant plus de 75% de la partie résineuse)	PG (PG)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — — avec mélèze	PG (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— — — (plantation)	PG P
Cédrière	C
— — (à thuya occupant plus de 75% de la partie résineuse)	C (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (peuplement de thuya)	C (T+D)
Pruchière	PR
— — (à pruche occupant plus de 75% de la partie résineuse)	PR (PR)
— — à thuya (cèdre)	PR (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — à mélèze	PR(M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	PR(PB)
— — à pin rouge	PR(PR)
— — à pin gris	PR(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — (plantation)	PR(S) P
Mélèzin	M
— — (à mélèze occupant plus de 75% de la partie résineuse)	M (M)
— — à thuya (cèdre)	M (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	M(PB)
— — à pin rouge	M(PR)
— — à pin gris	M(PG)
— — à pruche	M(PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M(S)
— — (pionnière de mélèze européen)	M(E)
— — (plantation de mélèze japonais)	M(J)
— — (plantation de mélèze laricin)	M(L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec gris	F(PG)	F(PG)
— — — — avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)
— — — — avec pruche	F(PR)	F(PR)
— — — — avec sapin	F(S)	F(S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F(E)	F(E)
Bouleaux blancs avec sapin	BB(S)	BB(S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB(E)	BB(E)
— — — — avec pin blanc	BB(PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB(PR)	BB(PR)
— — — — plantation	BB P	BB P
Bouleaux blancs avec pin blanc	BB(PB)	BB(PB)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)
Peuplerie avec sapin	Pe(S)	Pe(S)
— — avec pin blanc	Pe(PB)	Pe(PB)
— — avec pin rouge	Pe(PR)	Pe(PR)
Peuplerie avec épinette noire ou rouge	Pe(E)	Pe(E)
— — avec sapin	Pe S	Pe S
Érablière rouge régénérée	Er(R)	Er(R)
Érablière régénérée	Er S	Er S
Mélangés à feuillus tolérants	M F	M F
— — — sur sol sec	M F(T)	M F(T)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F	F
— — d'essences intolérantes	F I	F I
— — d'essences tolérantes	F S	F S
— — à bouleau jaune	F BJ	F BJ
— — (plantation)	F P	F P
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ(BJ)	BJ(BJ)
Érablière	Er	Er
Érablière rouge	Er R	Er R
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er R(BB)	Er R(BB)
— — à bouleaux jaunes	Er R(BJ)	Er R(BJ)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er R(F I)	Er R(F I)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er R(F S)	Er R(F S)
Plantation d'érable à sucre	Er S P	Er S P
— — de bouleau jaune	Bo S P	Bo S P
— — de peuplier	Pe P	Pe P
— — de peuplier hybride	Pe H	Pe H
— — de tilleul d'amérique	F P Ti	F P Ti

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Terrain non forestier d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en closter	cl
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cpl
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	épl
Brûlé partiel	br p

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ Si à 99%

ORIGINE

Coupe totale	cl
Brûlé	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	épi
Pinède	P
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (zero)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (zero)	30-70 (zero)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉTÉROTHÈNE

Jeune hétérothène: Peuplé à dominance de haut: hétérothène majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux hétérothène: Peuplé à dominance de haut: hétérothène majorité des tiges plus de 90 ans. Autres peuplements majorité des tiges un peu au-dessus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2 (2m)	3 (7m)	4 (12m)	5 (17m)	6 (22m)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 90 %	**
Sévère	91 % et plus	***

Signifie seulement présence de pentes à 30% et plus sur cette carte.

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) D C3 cp (C) 4

— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de densité
— classe de hauteur
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R (C) E (E) D1

— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de densité
— classe de hauteur
— type de couvert

CARTO. FORÊT. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE
SIGNATURE: Serge Rochette

CARTO. FORÊT. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989
Année de publication: 1991
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95-3*
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 00
Bloc d'aménagement: 017
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 35
Bassin primaire: 700*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97
Division de recensement: 900
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 6793 *
Région écologique: 11a*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-2	12-M-1		12-N-4
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-15	12-L-16		12-K-13
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-10	12-L-9		12-K-12

12 L/16 N. E.